

COMMUNIQUE

Influenza aviaire : fin de la période migratoire : assouplissement des mesures de confinement

L'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire communique qu'à partir du 1^{er} novembre 06 les mesures de confinement appliquées aux volailles de particuliers depuis le 11 septembre seront assouplies. Ces mesures préventives avaient été prises afin de protéger les volailles belges de la forme hautement pathogène du virus H5N1 de la grippe aviaire pendant la migration automnale et avaient été décidées par l'AFSCA sur base des avis scientifiques émis par l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique. Ils confirment que le plus grand danger de transmission aux volailles domestiques du virus de la grippe aviaire par les oiseaux sauvages en migration est actuellement éloigné. Par conséquent les mesures de protection seront assouplies à partir du 1^{er} novembre.

Cet assouplissement implique que dans l'ensemble du pays le confinement n'est plus obligatoire pour les volailles de particuliers, toutefois il est demandé aux particuliers des zones naturelles d'abreuver et de nourrir leurs animaux à l'intérieur.

Les éleveurs de volailles professionnels qui exercent leur activité en dehors des zones naturelles sensibles peuvent laisser leurs animaux à l'extérieur sans protection particulière, mais sont toutefois tenus au confinement de leurs oiseaux. dans les zones sensibles et à l'abreuvement et au nourrissage sous abri sur tout le territoire national.

Les volailles de particuliers peuvent à nouveau participer à des événements et rassemblements suivis de vente ou d'échange d'animaux. En revanche la participation de volailles de professionnels à des concours et expositions belges reste interdite.

Quant aux marchés, seuls sont autorisés ceux où les marchands sont séparés et où les animaux sont d'origine garantie, quel que soit le type de volaille ou d'oiseau.

Enfin, la procédure de desserrage des volailles détenues à titre professionnel est également assouplie.



Pour renseignements complémentaires en matière de grippe aviaire en général,
prière de consulter le site www.influenza.be ou téléphoner au 0800 99 777
pour tous renseignements complémentaires en matière d'élevages professionnels
prière de consulter le site www.afsca.be → professionnels → grippe aviaire

.
personne de contact pour la presse néerlandophone : pascal houbaert 0475 20 66
73

personne de contact pour la presse francophone : pierre cassart 0477 69 35 65

F.A.V.V.
WTC III - Simon Bolivarlaan 30 - 1000 Brussel
Tel. 02-208 33 15 - Fax 02-208 33 59
Meldpunt voor de consumenten:
Tel. 0800 13550



A.F.S.C.A.
WTC III - Bd. Simon Bolivar 30 - 1000 Bruxelles
Tel. 02-208 33 15 - Fax 02-208 33 59
Point de contact pour les consommateurs :
Tel. 0800 13550